

Accompagner, orienter et responsabiliser  
les auteurs de violences conjugales



# Bilan 2022



## Table des matières

Rappel du contexte.....	4
Présentation d'ACORÈS .....	4
L'année 2022 en chiffres .....	6
Orientations .....	6
Accompagnement individuel.....	6
Accompagnement collectif.....	6
Coordination interdépartementale .....	6
Coordination du CPCA .....	7
Pilotage du CPCA.....	7
Développement des partenariats locaux .....	7
Coordination des antennes et suivi de l'activité .....	8
Appui des équipes .....	8
Publics orientés - profils .....	9
Situation personnelle et familiale.....	9
Situation judiciaire .....	12
Parcours d'accompagnement médico-psycho-social .....	14
De l'orientation au démarrage d'un groupe .....	14
L'animation et le contenu des séances de groupes .....	15
Bilans, orientations et fin de prise en charge .....	16
Suivi post-accompagnement .....	18
Suivi à 3 mois .....	18
Evaluation de la récidive.....	18
Evaluation de l'activité .....	19
Points positifs.....	19
Difficultés rencontrées / freins repérés .....	19
Evaluation des deux premières années d'exercice .....	20
Perspectives 2023 .....	21
Annexe – Bilan chiffré 2022	

## Rappel du contexte

---

Face à la gravité et à l'ampleur du phénomène des violences au sein du couple, la prévention et la fin du cycle des violences constituent un enjeu essentiel des politiques publiques judiciaires, sociales et sanitaires. Dans ce contexte, le Grenelle des violences conjugales a mis en exergue les améliorations à conduire en matière de prévention du passage à l'acte ainsi que de lutte contre la récidive. La création de centres de prise en charge des auteurs de violences a dès lors été identifiée comme un nouveau dispositif adéquat pour combattre les violences conjugales.

Le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances a ainsi acté, le 25 novembre 2019, la mise en place de centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA). Il est un nouvel outil majeur pour lutter contre les violences conjugales.

Ainsi, un premier appel à projets a été initié le 24 juillet 2020 pour déployer 18 premiers centres. La Fédération des acteurs de la solidarité Normandie (FAS Normandie), avec le concours d'Emergence-s, de l'Œuvre Normande des Mères, de Nautilia et de l'Abri a répondu à cette première vague d'appel à projets et a démarré par une phase de préfiguration de 4 mois du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 28 février 2021. Le centre est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021.

## Présentation d'ACORÈS

---

La Fédération des acteurs de la solidarité Normandie coordonne le premier Centre de suivi et de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales, nommé ACORÈS, sur les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

ACORÈS s'appuie sur un consortium d'associations adhérentes et s'articule autour de quatre antennes définies selon le ressort des tribunaux judiciaires de la circonscription de la Cour d'Appel de Rouen, à savoir Dieppe (portée par l'Œuvre Normande des Mères), Le Havre (portée par Nautilia), Rouen (portée par Emergence-s) et Evreux (portée par l'Association L'Abri).

ACORÈS se donne pour objectif de protéger les victimes et de prévenir toute récidive grâce à l'accompagnement, l'orientation et la responsabilisation des auteurs de violences conjugales.

Pour ce faire, il se donne trois objectifs stratégiques :

1. Réduire les inégalités territoriales en matière de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales en développant un maillage territorial composé de 4 antennes ;
2. Définir un parcours de prise en charge des auteurs de violences conjugales en déployant un accompagnement pluridisciplinaire renforcé (médico-psycho-social) ;
3. Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs du judiciaire, du social, du médico-social et du sanitaire en développant une culture commune sur la spécificité de la prise en charge des auteurs de violences conjugales.

Pour atteindre les objectifs fixés, ACORÈS se structure de la manière suivante : la coordination interdépartementale portée par la FAS Normandie et les antennes territoriales portées par les structures adhérentes.

La coordination interdépartementale a pour missions de :

- Animer la stratégie interdépartementale avec l'ensemble des acteurs ;
- Assurer le suivi de l'activité des quatre antennes, et d'en faire part aux financeurs ;
- Organiser la répartition budgétaire selon les activités envisagées sur les antennes ;
- Organiser l'interconnaissance et la montée en compétences des professionnel-le-s des territoires par l'organisation de sessions de formation et de séminaires régionaux ;
- Organiser les évaluations et le transfert de connaissance.

Pour ce faire, deux membres de l'équipe (la directrice et une chargée de mission) se répartissent un mi-temps.

Les antennes ont pour missions de :

- Veiller au respect des orientations stratégiques du comité de pilotage ;
- Assurer l'animation territoriale en animant les dynamiques locales composées d'acteurs du champ du judiciaire, sanitaire, médico-social et social et en animant les actions de communication internes et externes à l'échelle du territoire ;
- Assurer la mise en œuvre du parcours de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales en déployant un processus d'accompagnement médico-psycho-social sur une durée de 4 mois minimum ;
- Elargir le périmètre d'actions en associant d'autres acteurs afin de trouver des réponses adaptées aux problématiques rencontrées par les personnes accompagnées.

Pour ce faire, les équipes sont composées, dans chaque antenne, d'un binôme comprenant un-e coordinateur-trice de parcours (0,5 ETP) et un-e psychologue (0,25 ETP) mis à disposition par la structure porteuse de l'antenne. En juin 2022, en raison d'un surcroît d'activité sur l'antenne de Dieppe, un renfort des moyens humains a été réalisé (+0,3 ETP pour la coordinatrice de parcours et +0,25 ETP pour le psychologue).

Entre le 1<sup>er</sup> mars 2021 et le 31 décembre 2022, ACORÈS a reçu 222 orientations, majoritairement en provenance de la justice, par l'intermédiaire des associations de contrôle socio-judiciaire et des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).

## L'année 2022 en chiffres

---

### Orientations

137 orientations :

- 28 orientations en pré-sentenciel ;
- 91 orientations en post-sentenciel ;
- 18 volontaires.

### Accompagnement individuel

477 entretiens réalisés :

- 147 entretiens d'analyse de situation ;
- 106 entretiens pour la signature de la charte d'engagement ;
- 94 rendez-vous de bilans intermédiaires ;
- 75 rendez-vous de bilans finaux ;
- 55 suivis à 3 mois par téléphone ou en rendez-vous physique.

### Accompagnement collectif

14 groupes lancés en 2022 :

- 4 sur l'antenne de Rouen ;
- 6 sur l'antenne de Dieppe ;
- 4 sur l'antenne du Havre.

14 groupes terminés dont 5 groupes démarrés en 2022 ;

4 groupes en cours sur 2022-2023 ;

178 séances collectives animées ;

Sur les 137 orientations :

- 79 personnes démarrent un groupe en 2022 ;
- 14 ne donnent pas suite avant l'intégration d'un groupe ;
- 44 sont en attente d'un groupe en 2023.

### Coordination interdépartementale

2 comités de pilotage ;

8 comités de coordination ;

10 réunions entre les coordinateurs et les psychologues ;

5 demi-journées de séances d'analyses de pratiques professionnelles.

## Coordination du CPCA

### Pilotage du CPCA

#### Au niveau national

En 2021, l'association ARSL s'est vu confier une mission de coordination nationale des CPCA.

Les principaux objectifs fixés sont les suivants :

- Mettre en œuvre des outils partagés permettant la réalisation d'une évaluation commune à travers la construction d'indicateurs partagés et l'élaboration d'une trame d'un rapport d'activité ;
- Constituer un bilan global annuel d'activité des CPCA, une évaluation partagée du dispositif tous les 3 ans, la construction d'un système de remontée des alertes et difficultés rencontrées par les centres ;
- Recenser et partager des bonnes pratiques identifiées ;
- Contribuer à la formation continue des salariés.

En 2022, ACORÈS s'est impliqué dans les travaux de la coordination nationale : participation de la FAS Normandie aux réunions de réseaux, participation des antennes aux groupes d'échanges de pratiques entre les psychologues...

#### Au niveau régional

La FAS Normandie a également participé le 9 novembre 2022 à un comité de pilotage régional animé par la Préfecture dont l'objectif était de présenter les deux CPCA normands et d'échanger sur les difficultés rencontrées.

#### Au niveau interdépartemental

En 2022, la Fédération des acteurs de la solidarité Normandie a animé deux comités de pilotage les 17 mars et 20 septembre 2022. L'objectif de ces rencontres est de présenter aux partenaires et financeurs l'activité du CPCA et les grandes actualités.

En parallèle, des points sont réalisés, selon les sujets et les besoins, avec la DRDFE et la Cour d'Appel de Rouen. En 2022, deux points tripartites ont été organisés : le 3 février et le 19 septembre 2022.

### Développement des partenariats locaux

En 2021, les équipes ont réalisé un important travail de présentation du CPCA aux partenaires locaux : acteurs de la justice, acteurs du sanitaire, social et médico-social, services de police et de gendarmerie, acteurs travaillant auprès des victimes de violences conjugales...

En 2022, ce travail s'est poursuivi tout au long de l'année. Les équipes ont aussi été sollicitées pour présenter le dispositif dans le cadre de journées associatives locales, de journées thématiques telles que la journée de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre.

Les antennes ont également organisé des comités territoriaux :

- Dieppe : 21 mars 2022
- Le Havre : 10 octobre 2022
- Rouen : 20 juin 2022

Toutefois, la montée en charge des équipes, en lien avec le volume d'orientations, a ralenti la mobilisation de partenaires locaux en fin d'année 2022.

## Coordination des antennes et suivi de l'activité

### Les comités de coordination

La FAS Normandie anime un comité de coordination qui se réunit, selon l'actualité, de manière bimensuelle ou mensuelle. Ce comité a pour objectifs de :

- Permettre la coordination des 4 antennes ;
- Favoriser les échanges avec les professionnels ;
- Travailler sur les ajustements du projet via une évaluation continue du dispositif ;
- Travailler sur la recherche de financement.

En 2022, le comité de coordination s'est réuni 8 fois et est composé des responsables d'antennes et de la direction de la Fédération. Le format visio-conférence a été choisi pour l'ensemble des comités.

### Les rencontres entre les coordinateurs·trices et psychologues

La FAS Normandie anime des réunions d'équipe inter-antennes bimensuelles ou mensuelles. Ces réunions ont pour objectifs de :

- Echanger sur le quotidien des antennes ;
- Suivre les orientations, la mise en place des groupes... ;
- Formaliser des procédures et documents pour harmoniser les pratiques ;
- Echanger sur les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées.

En 2022, 10 réunions d'équipe inter-antennes ont été organisées. Ces réunions se sont toutes faites en visio-conférence.

## Appui des équipes

### Les formations

En 2022, la FAS Normandie n'a pas organisé de formation spécifique à destination des équipes. Toutefois, elle a pu prendre en charge deux journées de formation demandées individuellement, à savoir :

- Colloque AFTVS « Violences et Prévention » : 15 & 16 décembre 2022 – 2 professionnelles formées de l'antenne d'Evreux.

### Les séances d'analyses de pratiques professionnelles

Depuis le dernier trimestre 2021, la FAS Normandie a mis en place des séances d'analyses de pratiques professionnelles qui se déroulent tous les 2 mois. Après une année avec un premier intervenant, les équipes ont exprimé de nouveaux besoins et la nécessité d'approfondir la réflexion. La FAS Normandie a donc fait appel à deux nouveaux intervenants, qui ont démarré en janvier 2023.

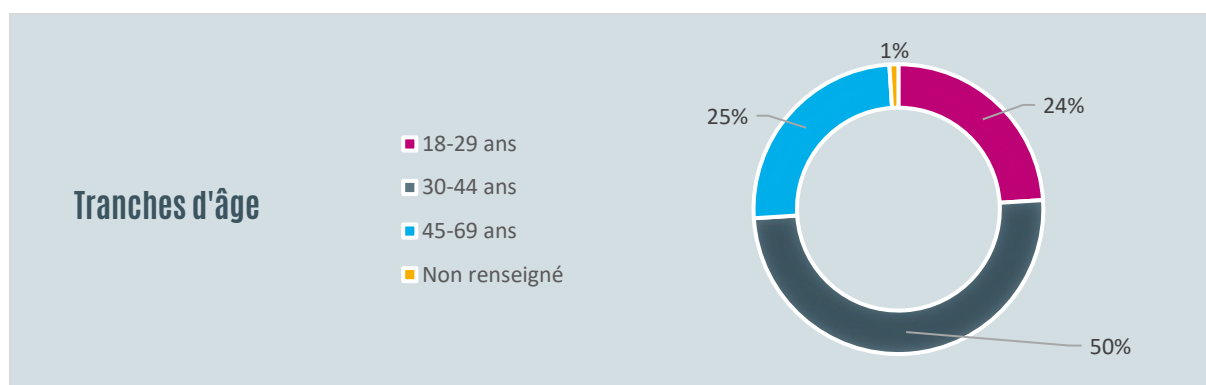


## Publics orientés - profils

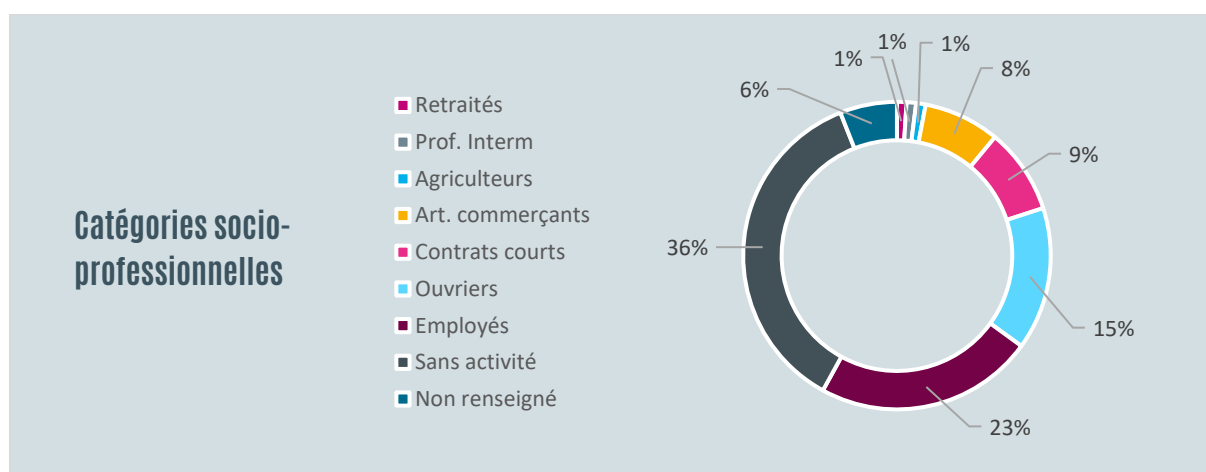
### Situation personnelle et familiale

*Légende des graphiques : les chiffres sont en pourcentage. L'ensemble des données brutes relatives à chaque antenne est disponible en annexe.*

**97%** des personnes orientées vers le CPCA sont des hommes. Trois femmes ont été orientées sur l'antenne de Dieppe et une sur l'antenne du Havre.

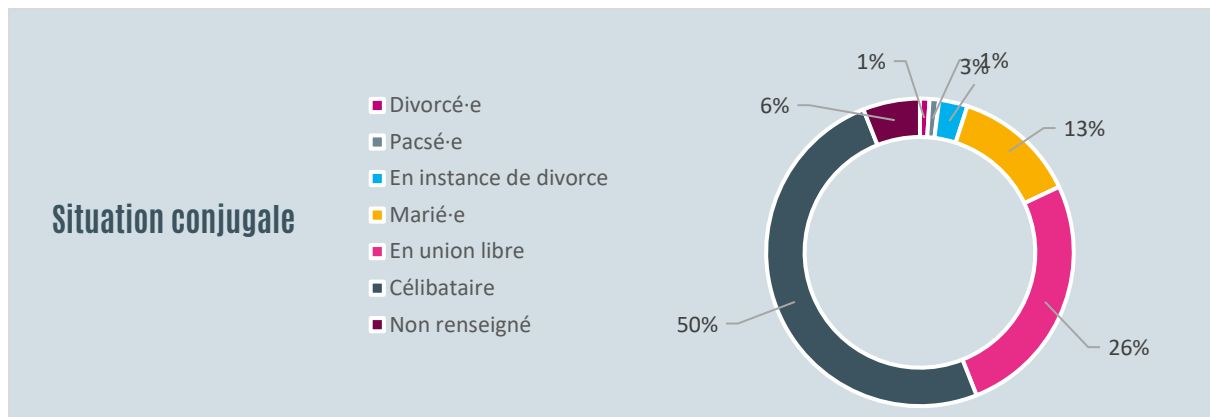


**50%** des personnes orientées se situent dans la **tranche d'âge 30-44 ans**. Cette tranche d'âge est la plus rencontrée sur toutes les antennes. Sur l'antenne de Dieppe, on retrouve 30% des personnes qui ont entre 18-29 ans, contrairement à l'antenne de Rouen où 30% relèvent de la tranche d'âge des 45-69 ans.

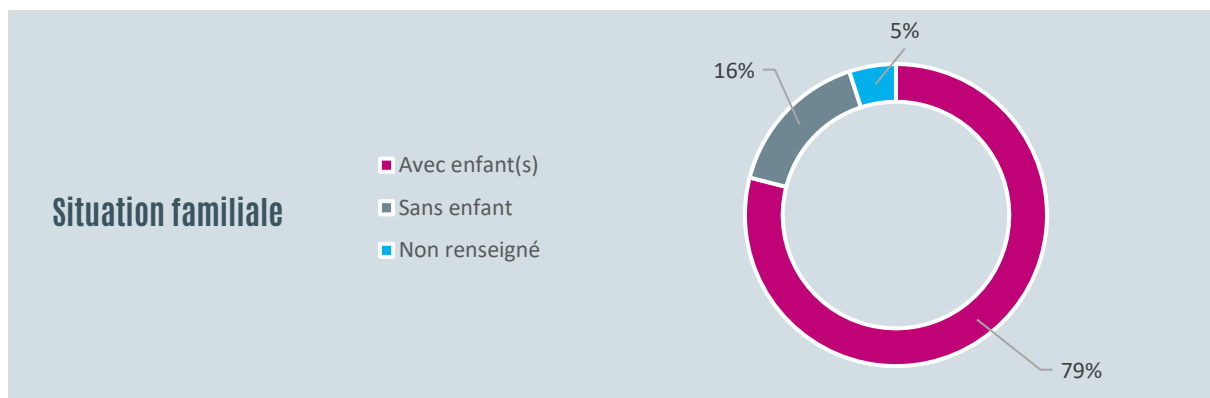


**36%** des personnes orientées sont **sans activité professionnelle** et **23%** sont **employés**.

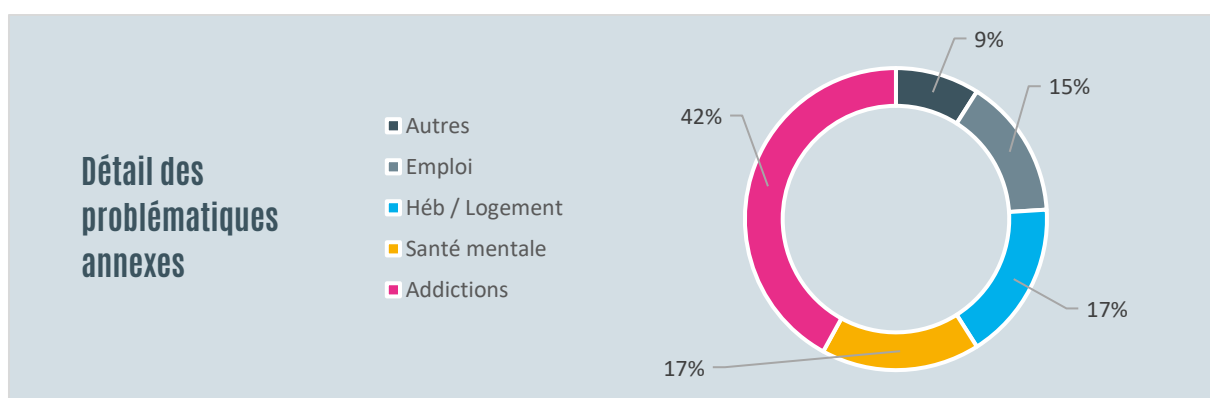
Si les antennes d'Evreux, Le Havre et Rouen rencontrent majoritairement ces deux profils de publics, l'antenne de Dieppe, quant à elle, accueille principalement des ouvriers (32%).



**50%** des personnes orientées sont **célibataires** et **26%** sont **en union libre**.



**79%** des personnes orientées ont des **enfants**.



**74%** des personnes orientées ont des **problématiques annexes**, c'est-à-dire des problématiques autres que la violence. Les problématiques annexes multiples sont peu fréquentes. Seules **10%** des personnes orientées en cumulent 3 ou plus.

Concernant le détail de ces problématiques, **42%** des personnes orientées sur l'ensemble des antennes présentent une ou des **addictions**. C'est la problématique la plus rencontrée.

Quelques spécificités :

- Sur l'antenne du Havre, la problématique liée à l'hébergement et au logement arrive en deuxième position (24%), suivie de l'emploi (18%) ;
- Sur l'antenne de Rouen, la problématique liée à l'emploi arrive en deuxième position (32%), suivie de l'hébergement et du logement (14%) ;
- Sur l'antenne de Dieppe, la problématique liée à la santé mentale arrive en deuxième position (27%), suivie de l'hébergement et du logement (14%) ;
- Sur l'antenne d'Evreux, les problématiques annexes s'orientent vers la santé mentale (33%) et l'hébergement et le logement (33%).

## Commentaires :

Entre l'année 2021 et 2022, la coordination interdépartementale constate que les profils des auteurs·trices sont quasiment identiques sur la majorité des items.

La seule évolution significative concerne les catégories socio-professionnelles : la tendance, qui semble se dessiner, est une précarisation des personnes orientées.

En voici l'illustration :

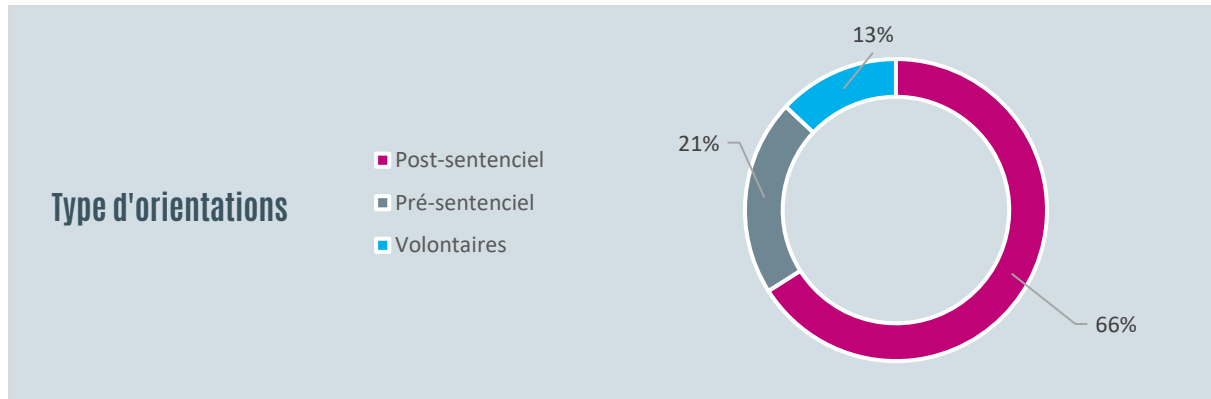
- Le taux d'évolution entre 2021 et 2022 pour la catégorie « Autres personnes sans activité professionnelle » est de +113% ;
- Le taux d'évolution entre 2021 et 2022 pour la catégorie « Contrats courts » est de +300% ;
- La catégorie « Employés » demeure identique en termes de nombre de personnes concernées (32) mais la proportion diminue fortement, du fait du volume d'orientation, en passant de 38% en 2021 à 23% en 2022.

La tendance s'inverse donc car, en 2021, la catégorie « Employés » concernait la plus grande proportion d'auteurs·autrices. En 2022, elle se place en seconde position derrière la catégorie « Autres personnes sans activité professionnelle ».

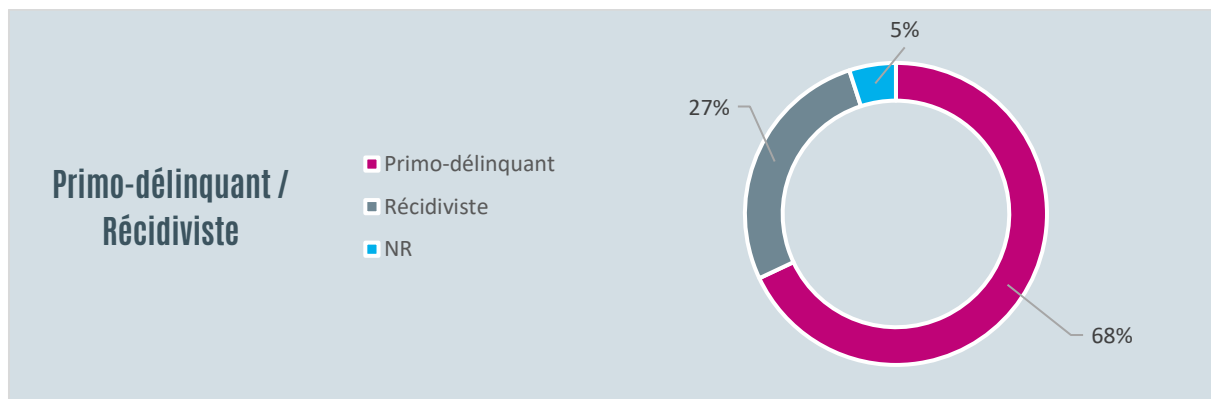
Cette tendance est à nuancer car le CPCA a peu de recul depuis sa création. Cela ne permet pas de vérifier cette précarisation étant donné la forte progression des orientations.

## Situation judiciaire

*Légende des graphiques : les chiffres sont en pourcentage. L'ensemble des données brutes relatives à chaque antenne est disponible en annexe.*



**66%** des orientations sont faites en **post-sentenciel**. Ce type d'orientations est majoritaire sur l'ensemble des antennes. Toutefois, sur l'antenne d'Evreux, il est équivalent à l'admission de volontaires (40%). Sur l'antenne de Rouen, il est suivi de près par les admissions en pré-sentenciel à hauteur de 41%, contre 50% en post-sentenciel.



**68%** des personnes orientées sont **primo-délinquantes**.

## Commentaires :

La coordination interdépartementale constate plusieurs évolutions des orientations entre 2021 et 2022 :

En termes de volume : les orientations sont passées de 85 sur 10 mois en 2021 (8,5 orientations en moyenne par mois) à 137 sur 12 mois en 2022 (11 orientations en moyenne par mois).

- Sur l'antenne de Rouen, les orientations se maintiennent avec une augmentation de 13% : 30 orientations en 2021 contre 34 en 2022 ;
- Sur l'antenne du Havre, les orientations ont doublé avec une augmentation de 106% : 18 orientations en 2021 contre 37 en 2022 ;
- Sur l'antenne d'Evreux, les orientations ont plus que doublé avec une augmentation de 150% : 4 orientations en 2021 contre 10 en 2022 ;
- Sur l'antenne de Dieppe, le plus gros volume d'orientations est enregistré avec 56 orientations en 2022, soit une augmentation de 70% par rapport à 2021 (33 orientations).

En termes de provenance : sur l'ensemble des antennes, la coordination interdépartementale constate une :

- Baisse des orientations en pré-sentenciel avec un taux d'évolution de -15% ;
- Augmentation des orientations en post-sentenciel avec un taux d'évolution de +102% ;
- Forte augmentation des volontaires avec un taux d'évolution de +157%.

Cette évolution peut s'expliquer par :

- o L'évolution de la grille tarifaire en 2022. En effet, une première grille avait été réalisée en 2021. Les équipes du CPCA étaient souvent confrontées à des remontées de partenaires leur indiquant que la participation financière des volontaires était un frein lors de l'orientation, notamment pour les personnes en situation précaire.
- o Le travail mené auprès des partenaires locaux pour leur présenter le CPCA et le cadre de l'accompagnement (cf. sous-chapitre précédent sur le développement des partenariats locaux).

### Focus sur l'antenne d'Evreux :

En 2022, l'antenne d'Evreux n'a pas pu lancer de groupes malgré les 10 orientations reçues. Cela s'explique pour plusieurs raisons :

- Les difficultés rencontrées avec le parquet d'Evreux ont un impact sur le volume d'orientations. L'arrivée d'un nouveau Procureur en octobre 2022 a déjà des effets positifs, puisque l'antenne d'Evreux a pu lancer un groupe sur le premier trimestre 2023.
- La nature et la fréquence des orientations fragilisent également la mise en place d'un accompagnement collectif :
  - o Les orientations ont été dispersées sur toute l'année ;
  - o La non-inscription de l'obligation CPCA, dans le cadre des jugements, implique que les personnes orientées sont considérées comme volontaires. Le volume important de volontaires fragilise l'implication au démarrage (cf. sous-chapitre sur les fins de prise en charge anticipée).

## Parcours d'accompagnement médico-psycho-social

### De l'orientation au démarrage d'un groupe

#### Première étape : réception de la fiche de liaison

En 2022, les antennes ont reçu **125 fiches de liaison** par les partenaires de la justice. Ce nombre est légèrement inférieur au nombre d'orientations. La variable d'ajustement se situe au niveau des volontaires, lorsque ces derniers ne sont pas orientés par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation et les associations de contrôle socio-judiciaire.

En effet, certaines personnes sont considérées comme volontaires lorsqu'elles sont orientées par la justice mais n'ont pas d'obligation CPCA.

#### Deuxième étape : de la prise de contact au démarrage de l'accompagnement collectif

L'ensemble des antennes tient le délai des **3 jours maximum** pour la prise de contact à la réception de la fiche de liaison.

En 2022, **253 entretiens individuels** ont été réalisés afin de présenter le CPCA, analyser la situation de la personne orientée et signer la charte d'engagement. Pour chaque personne, les antennes mènent entre 2 et 3 rendez-vous. Si les délais d'attente pour intégrer un groupe sont long, les antennes mènent des entretiens individuels (environ une fois par mois) pour assurer le suivi de l'orientation.

Lors de cette étape, le CPCA (toute antenne confondue) évalue le taux d'abandon à 10%, représentant 14 personnes. Les trois principaux motifs sont les suivants :

- La personne ne présente pas aux RDV.
- La personne est réincarcérée.
- La personne (pour les volontaires) ne souhaite pas poursuivre l'accompagnement après les rendez-vous de présentation du CPCA et d'analyse de la situation.

#### Troisième étape : lancement des modules socles et complémentaires

**14 groupes ont démarré en 2022** : 6 sur l'antenne de Dieppe, 4 sur les antennes de Rouen et du Havre. Aucun groupe a été lancé sur l'antenne d'Evreux (cf. paragraphe sur les orientations).

**14 groupes se sont terminés en 2022**, dont **5 groupes ayant démarré en 2021** (2 sur les antennes de Dieppe et de Rouen, 1 sur l'antenne du Havre).

**5 groupes sont toujours en cours** au 31 décembre 2022 et se termineront en 2023.

Cela représente **79 personnes** en début de groupes en 2022, parmi lesquelles :

- 5 personnes ont arrêté l'accompagnement en cours.
- 36 personnes ont réalisé l'intégralité du parcours ;
- 38 personnes sont en cours d'accompagnement (fin en 2023).

## L'animation et le contenu des séances de groupes

*Rappel de l'organisation des modules socles et complémentaires :*

*L'accompagnement du CPCA exige l'organisation de 9-10 séances socles (les deux premières séances pouvant être fusionnées) et 4 séances complémentaires obligatoires à choisir parmi les thématiques proposées.*

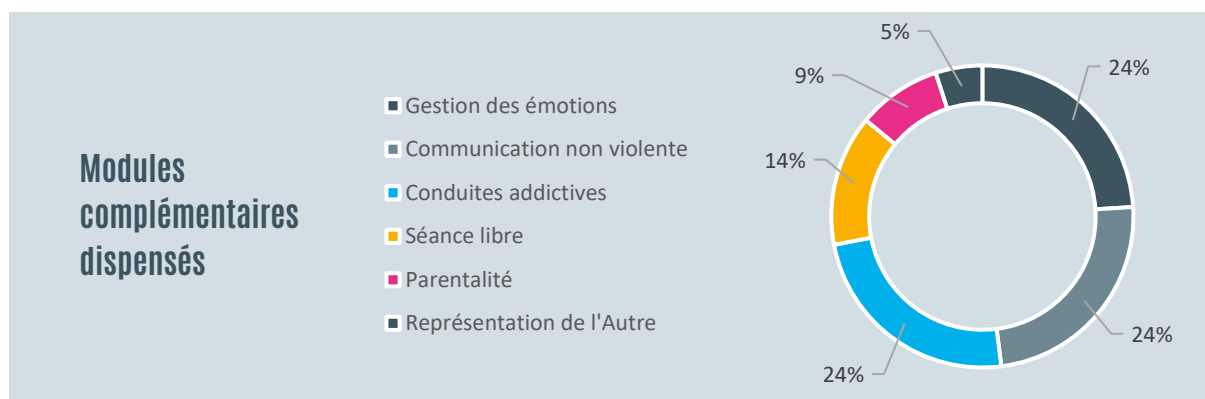
En 2022, les antennes ont animé **178 séances de groupes**.

### Modules socles

Séances	Rouen	Dieppe	Le Havre
Séance : Pourquoi suis-je ici ? Présentation des séances de groupe	CPCA (binôme)	CPCA (binôme)	CPCA (binôme)
Séance : Les stéréotypes, à la base des violences	CIDFF	CPCA (binôme)	CPCA (binôme)
Séance : La violence sous toutes ses formes	CIDFF	Ambassadeur VIF	CPCA (binôme)
Séance : Les signes précurseurs de la violence	AVIPP	CPCA (binôme)	CPCA (binôme)
Séance : La place de la loi	Emergence-s (ISJ)	Avocate du barreau	AVRE76
Séance : Le psycho-traumatisme des victimes	CPCA (binôme)	Psychologue CHD	Psychologue
Séance : La communication dans le couple	Conseillère conjugale	CPCA (binôme)	CPCA (binôme)
Séance : La parentalité dans tout ça...	Relais Enfant Parent	CPCA (binôme)	SEMO les marronniers
Séance : Bilan de fin de cycle et perspectives	CPCA (binôme)	CPCA (binôme)	CPCA (binôme)

### Modules complémentaires

Séances	Rouen	Dieppe	Le Havre
Séance : Gestion des émotions	Conseillère conjugale	Intervenant SPCR	CPCA (binôme)
Séance : Communication non violente	Conseillère conjugale	CPCA (binôme)	Intervenante addicto, sophrologue et formatrice CNV
Séance : Conduites addictives	La Boussole	CPCA (binôme)	Nautilia
Séance : Parentalité	Relais Enfant Parent	-	-
Séance : Représentation de l'Autre dans le couple	AVIPP	-	CPCA (binôme)
Séance libre	CPCA (binôme)	CPCA (binôme)	-



## Intervenants extérieurs

Conformément aux deux tableaux présentés ci-dessus, les antennes font appel à des intervenants extérieurs, soit sur la quasi-totalité des séances collectives pour l'antenne de Rouen, soit sur des séances bien identifiées pour les antennes du Havre et de Dieppe. Sur cette dernière, selon les besoins spécifiques de chaque groupe, certains intervenants extérieurs peuvent être sollicités de façon ponctuelle afin d'apporter un complément technique sur certaines séances animées initialement par l'équipe du CPCA.

Chaque antenne choisit les intervenants selon les partenariats locaux et les compétences en interne pour l'animation de chaque thématique. Elles travaillent avec les intervenants extérieurs via des « réunions de coordination » ou des temps individuels afin d'échanger sur les contenus en amont et les réévaluer, selon les besoins, au fil des séances. Sur l'antenne de Rouen, une réunion par trimestre est organisée avec l'ensemble des intervenants.

Dans le cadre de l'évaluation des deux premières années, les équipes ont fait remonter une réelle plus-value d'animer une partie de séances en binôme, mettant en avant notamment la création d'une relation de confiance au sein du groupe, l'approfondissement de certaines situations vécues par les personnes, la richesse des échanges...

## Bilans, orientations et fin de prise en charge

### Bilans intermédiaires

En 2022, les équipes du CPCA ont réalisé 94 entretiens individuels pour le bilan intermédiaire, dont 45 concernent des personnes orientées en 2021.

Ce bilan intervient à mi-parcours, il est généralement programmé après les séances 6 ou 7. L'objectif de ce bilan est de faire un point d'étape avec la personne sur l'accompagnement collectif et son positionnement individuel. Il permet notamment aux équipes d'aborder les sujets suivants :

- Les séances déjà réalisées et leur contenu ;
- L'adhésion et le positionnement de la personne ;
- L'évolution de la personne depuis son entrée dans le dispositif.

Afin de préparer cet entretien individuel, le bilan est rédigé en amont et est présenté à la personne. Cette rédaction est toujours faite en binôme, tandis que l'entretien peut être réalisé uniquement par les coordinatrices de parcours ou en binôme selon la disponibilité du/de la psychologue.



Les retours des équipes sur ces entretiens de bilans intermédiaires sont très positifs. Elles constatent très régulièrement une évolution positive du positionnement de la personne sur les séances suivantes.

## **Bilans finaux**

En 2022, les équipes du CPCA ont réalisé 75 entretiens individuels pour le bilan final, dont 50 concernent des personnes orientées en 2021. Ce bilan intervient en fin de parcours, c'est-à-dire à l'issue de l'ensemble des séances collectives. Son objectif est le même que pour le bilan intermédiaire, il permet également d'orienter la personne vers des partenaires locaux selon les problématiques identifiées et restantes à travailler. Les équipes réalisent toujours la rédaction et l'entretien en binôme.

Le retour des équipes sur ces bilans sont très positifs. A quelques exceptions près, l'évolution des personnes entre le début et la fin de prise en charge est positive. Il est observé une modification des comportements dans la vie quotidienne, une prise de conscience de leurs propres représentations sur le « conjoint violent » et sur leurs responsabilités personnelles.

Il est également constaté une réelle prise de conscience de la nécessité de poursuivre le travail engagé dans le cadre de la prise en charge par le dispositif au-delà de la sortie. Même les personnes, pour lesquelles la violence semblait ancrée dans des modèles profonds et donc difficile à déconstruire, semblent avoir perçu les conséquences néfastes de leur comportement, que ce soit pour elles ou les autres. Les personnes se disent volontaires pour être orientées vers des relais extérieurs lorsqu'elles n'ont pas encore achevé leur cheminement.

## **Orientations vers d'autres partenaires selon les problématiques identifiées**

Selon les problématiques identifiées, les antennes peuvent être amenées à orienter les personnes vers divers partenaires pour un soutien psychologique, une aide au logement, une aide à l'insertion dans l'emploi, un accompagnement sur les conduites addictives... Les différents intervenants extérieurs et/ou les autres services internes aux antennes sont des ressources importantes pour pouvoir orienter les personnes.

### Focus sur le suivi psychologique des auteurs·trices :

Cette question, relative au suivi psychologique des personnes accompagnées dans le cadre du CPCA, est centrale. Les équipes identifient la nécessité, dans une majorité des cas, de poursuivre un accompagnement individuel sur le volet psychologique.

Plusieurs solutions existent déjà sur certaines antennes :

- L'antenne d'Evreux dispose d'une convention avec le Nouvel Hôpital de Navarre qui met à disposition du personnel pour certaines thématiques et un suivi post CPCA au besoin.
- Les antennes du Havre et de Rouen ont vu arriver sur leur territoire deux UTAC (Unité Thérapeutique pour Auteurs de violences Conjugales).

L'UTAC de Rouen dépend du Centre Hospitalier du Rouvray et celui du Havre, du Groupe Hospitalier du Havre. Les deux UTAC assurent des missions de diagnostics et de soins. Ils sont chargés de l'accueil, l'écoute et le suivi des auteurs·trices de violences conjugales rencontrant des difficultés psychologiques et, pour l'UTAC de Rouen, domicilié·es dans le département de Seine-Maritime. Les deux antennes travaillent en étroite collaboration avec les équipes des UTAC. Les orientations fonctionnent dans les deux sens, des UTAC vers le CPCA et du CPCA vers les UTAC.

L'antenne de Dieppe rencontre d'importantes difficultés sur cette problématique du suivi psychologique. En effet, sur le territoire, les solutions de suivi sont totalement embolisées avec des délais d'attente extrêmement longs.

## Fin de prise en charge anticipée

**22%** des personnes orientées en 2022 sur l'ensemble des antennes sont sorties du dispositif de manière anticipée, c'est-à-dire avant la fin de toutes les étapes d'accompagnement présentées ci-dessus. L'antenne de Rouen enregistre le moins d'arrêt en cours d'accompagnement (18%). Elle est suivie de près par les antennes de Dieppe (20%) et du Havre (22%). L'antenne d'Evreux enregistre quant à elle 60% de personnes qui arrêtent l'accompagnement de façon anticipée, dont 50% à l'initiative des personnes. Cela peut être mis en corrélation avec le nombre important de volontaires.

Les motifs de cette fin anticipée identifiées par les équipes sont les suivants :

- L'arrêt de l'accompagnement à l'initiative des personnes (48%). Dans la majorité des cas, les personnes ne donnent plus de nouvelles et ne se présentent plus aux RDV fixés ou séances de groupe programmées. Pour deux personnes, il est précisé que leur disponibilité est incompatible avec les séances de groupes.
- La réorientation des personnes (16%). Les personnes sont soit réorientées vers une autre antenne du CPCA ACORÈS, soit vers un autre CPCA (Amiens ou Paris), soit vers un autre partenaire car la situation ne correspond pas à un accompagnement par le CPCA.
- L'incarcération des personnes (16%).
- La révocation du contrôle judiciaire ou de l'obligation CPCA (13%).
- Autres motifs (7%). Cela concerne deux personnes : l'une est décédée, l'autre est hospitalisée.

## Suivi post-accompagnement

### Suivi à 3 mois

Les antennes réalisent un suivi des personnes 3 mois après la fin de l'accompagnement collectif. Ce suivi se caractérise par une simple prise de contact avec la personne pour échanger avec elle sur sa situation depuis la fin de l'accompagnement et s'assurer de la mise en place des relais partenariaux définis lors du bilan final. Ce suivi peut prendre la forme d'un échange téléphonique ou d'un entretien physique. En 2022, les équipes ont réalisées 55 entretiens de suivi à 3 mois dont 50 concernent des personnes orientées en 2021.

### Evaluation de la récidive

#### Rappel de la méthodologie :

Chaque coordinateur-trice de parcours envoie un mail à la substitue générale de la Cour d'Appel de Rouen à l'issue de l'accompagnement collectif (date de la dernière séance collective) avec la liste nominative des personnes afin qu'elle puisse faire les remontées à 3 – 6 – 12 et 18 mois.

La substitue générale de la Cour d'Appel de Rouen contrôle les personnes réapparues dans une procédure (au sens large - pas que pour des faits de violence conjugale).

#### Chiffres :

En 2021 : sur 85 personnes, 4 « réapparaissent » - soit 4,70%.

En 2022, sur 137 personnes, 16 « réapparaissent » - soit 11,67% (détail : 8 à Rouen, 1 au Havre, 6 à Dieppe, 1 à Evreux).

N'ayant aucun point de comparaison avant la création du CPCA, l'année 2022 sera considérée comme l'année de référence (11,67%) afin de suivre l'évolution sur les années à venir.

## Evaluation de l'activité

### Points positifs

#### Retours formulés par la coordination interdépartementale et par les antennes

- La complémentarité et la réactivité entre l'équipe de la FAS et les équipes des antennes ;
- Le professionnalisme et l'implication des équipes ;
- Le soutien fort de la Cour d'Appel de Rouen et de la DRDFE ;
- La dynamique partenariale forte sur les territoires ;
- Le travail de proximité avec les acteurs de la justice permettant des orientations fluides et régulières, une réactivité selon les besoins, un fonctionnement adapté aux spécificités locales ;
- La connaissance de plus en plus fine du dispositif sécurisant progressivement les orientations.

#### Retours formulés par les auteurs·trices accompagnés-es

- *« Ça m'a beaucoup aidé, à comprendre pas mal de choses concernant la violence. La violence ça ne résout rien. Il faut que je reprenne confiance en moi et que je continue de travailler sur mon impulsivité, continuer mes suivis addictologique et psychiatrique. » ;*
- *« Les séances m'ont appris beaucoup de choses et m'ont permis d'évoluer pour moi et mon entourage, j'ai des retours de ma femme positifs car on débattait des sujets après chaque séance. Cela m'a permis de voir mes torts et mes faiblesses. Les intervenants ont su s'adapter à moi, grâce à eux j'ai évolué. Il y a eu beaucoup d'écoute. Presque toutes les séances m'ont touché, m'ont permis de comprendre. » ;*
- *« L'accompagnement c'était bien, ça va être dur de se dire que c'est fini. » ;*
- *« Les intervenants sont très avenants et professionnels. » ;*
- *« Les séances collectives ont été instructives. Notamment, les séances sur la parentalité lui ont permis de prendre conscience de l'impact et des conséquences des violences sur ses enfants ».*

### Difficultés rencontrées / freins repérés

#### Retours formulés par la coordination interdépartementale et par les antennes

- Le manque de moyens humains face au volume d'orientations. Certaines antennes font le choix de limiter l'animation en binôme faute de temps suffisant dédié au projet face à l'augmentation des orientations en 2022 ;
- Les difficultés d'orientations sur l'antenne d'Evreux, notamment avec l'absence de notification de l'obligation CPA pour les personnes orientées par la justice ;
- Les délais de prise en charge anormalement longs concernant le suivi psychologique sur le territoire de Dieppe ;
- L'absence de places d'hébergement dédiées sur Rouen, Dieppe et Le Havre. Les équipes ont fait remonter à plusieurs reprises les limites d'un hébergement amical ou familial et l'impact sur la mise au travail dans le cadre de l'accompagnement ;
- Les difficultés de mobilité pour certaines personnes liées à l'éloignement géographique entre leur domicile et l'antenne et à l'absence de solutions (transports en commun inexistant, absence de permis ou de véhicule...) ;
- Les difficultés pour rechercher des financements complémentaires auprès des collectivités locales.

## Retours formulés par les auteurs·trices accompagnés·es

- « *Quelquefois trop court sur des séances importantes. Il faudrait 15 à 30 minutes de plus sur certaines séances.* » ;
- « *1h30 c'est trop juste.* » ;
- « *Avoir plus de séances afin d'encore mieux apprendre.* » ;
- « *Lieu des séances trop loin du domicile.* ».

## Evaluation des deux premières années d'exercice

Après deux années de fonctionnement, la coordination interdépartementale, en lien avec les quatre antennes, a lancé une démarche d'évaluation du CPCA en fin d'année 2022.

Dans une logique d'amélioration continue, l'objectif est de :

- Vérifier l'adéquation entre le parcours d'accompagnement tel que défini lors de la phase de préfiguration et aujourd'hui, au regard du public accompagné ;
- Définir les éventuels ajustements à effectuer afin de garantir une équité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Afin de récolter l'ensemble des éléments, la coordination interdépartementale a rencontré les quatre antennes individuellement selon la même grille d'évaluation sur les mois de novembre et décembre 2022. L'ensemble des informations récoltées fera l'objet au premier trimestre 2023 d'une rencontre collective pour définir les ajustements nécessaires pour maintenir l'harmonisation et la cohérence du dispositif sur les quatre antennes, selon la philosophie et les valeurs défendues.

## Perspectives 2023

---

### ■ Evaluation des deux premières années d'exercice

- Poursuite de l'évaluation du dispositif et mise en place des ajustements nécessaires. La coordination interdépartementale identifie plusieurs sujets prioritaires à travailler sur l'année 2023 pour donner suite aux rencontres avec les antennes en fin d'année 2022 :
  - o La gestion des absences ;
  - o L'évolution des séances socles et complémentaires ;
  - o Le suivi à 3 mois ;
  - o L'ajustement de la convention Justice selon les spécificités locales et les partenariats mis en place.

### ■ Le renforcement / développement des partenariats

- Développement des orientations par la justice pour l'antenne d'Evreux ;
- A l'instar des UTAC sur Rouen et sur Le Havre, trouver de nouvelles solutions pour les suivis psychologiques sur le territoire de Dieppe ;
- Création de nouvelles places d'hébergement sur les 3 antennes du département de Seine-Maritime : un travail est à mener entre la DDETS, les antennes et les acteurs de la justice pour penser les orientations sur ces places.

### ■ La recherche de financements complémentaires

- Auprès des collectivités mais aussi auprès des CAF en lien avec la thématique de la parentalité. L'objectif est notamment de renforcer les moyens humains sur les antennes et de poursuivre le développement d'actions de formation à destination des équipes.

### ■ La participation aux travaux de la coordination nationale

En 2023, une recherche appliquée intitulée « Portrait des pratiques auprès des auteurs de violence conjugale et de leur impact : étude de cas dans 7 à 8 CPCA » doit se mettre en place. ACORÈS s'est portée volontaire pour intégrer cette recherche.

A l'écriture de ce bilan, les CPCA retenus ne sont pas encore connus.



**Annexe**  
**Bilan chiffré 2022**

## Chiffres 2022

### Profils des auteurs

Civilité						
	Dieppe	Rouen	Le Havre	Evreux	Total	
Homme	53	34	36	10	133	97%
Femme	3	0	1	0	4	3%
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>10</b>	<b>137</b>	<b>100%</b>

Tranches d'âge						
	Dieppe	Rouen	Le Havre	Evreux	Total	
18-29 ans	17	8	8	0	33	24%
30-44 ans	27	15	21	5	68	50%
45-69 ans	12	11	7	5	35	25%
NR	0	0	1	0	1	1%
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>10</b>	<b>137</b>	<b>100%</b>

Catégories socio-professionnelles						
	Dieppe	Rouen	Le Havre	Evreux	Total	
Retraités	0	1	0	0	1	1%
Professions intermédiaires	0	1	1	0	2	1%
Artisans, commerçants...	5	2	3	1	11	8%
Sans activité professionnelle	18	13	14	4	49	36%
Contrats courts	5	1	4	2	12	9%
Ouvriers	18	0	2	0	20	15%
Employés	5	14	10	3	32	23%
Agriculteurs	0	0	1	0	1	1%
NR	5	2	2	0	9	6%
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>10</b>	<b>137</b>	<b>100%</b>

Situation conjugale						
	Dieppe	Rouen	Le Havre	Evreux	Total	
Divorcé(e)	0	0	0	1	1	1%
Célibataire	29	16	19	4	68	50%
En union libre	15	10	10	1	36	26%
Marié(e)	8	5	3	2	18	13%
Pacsé(e)	0	1	0	0	1	1%
En instance de divorce	0	0	2	2	4	3%
NR	4	2	3	0	9	6%
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>10</b>	<b>137</b>	<b>100%</b>



Situation familiale						
	Dieppe	Rouen	Le Havre	Evreux	Total	
Avec enfant	42	30	28	8	108	79%
Sans enfant	10	2	8	2	22	16%
NR	4	2	1	0	7	5%
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>10</b>	<b>137</b>	<b>100%</b>

Personne isolée						
	Dieppe	Rouen	Le Havre	Evreux	Total	
Non	48	30	12	8	98	72%
Oui	3	2	24	2	31	23%
NR	5	2	1	0	8	5%
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>10</b>	<b>137</b>	<b>100%</b>

Problématiques annexes						
	Dieppe	Rouen	Le Havre	Evreux	Total	
Non	3	8	13	4	28	21%
Oui	49	23	23	6	101	74%
NR	4	3	1	0	8	5%
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>10</b>	<b>137</b>	<b>100%</b>

Problématiques annexes multiples						
	Dieppe	Rouen	Le Havre	Evreux	Total	
1	31	11	11	4	57	56%
2	13	10	10	1	34	34%
3 et +	5	2	2	1	10	10%
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>6</b>	<b>101</b>	<b>100%</b>

Détail des problématiques annexes						
	Dieppe	Rouen	Le Havre	Evreux	Total	
Addictions	34	14	16	2	66	42%
Santé mentale	20	3	1	3	27	17%
Hébergement / logement	10	5	9	3	27	17%
Emploi	3	12	7	1	23	15%
Autres	7	3	5	0	15	9%
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>37</b>	<b>38</b>	<b>9</b>	<b>158</b>	<b>100%</b>

## Orientations

Type d'admission						
	Dieppe	Rouen	Le Havre	Evreux	Total	
Pré-sentenciel	7	14	5	2	28	21%
Post-sentenciel	43	17	27	4	91	66%
Volontaire	6	3	5	4	18	13%
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>10</b>	<b>137</b>	<b>100%</b>
Si volontaire – participation financière						
	Dieppe	Rouen	Le Havre	Evreux	Total	
Non	0	0	1	2	3	17%
Oui	5	3	4	1	13	72%
NR	1	0	0	1	2	11%
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>100%</b>
Montant						
	Dieppe	Rouen	Le Havre	Evreux	Total	
Montant	4	488	225.33	128	845.33€	

Primodélinquant ou récidiviste						
	Dieppe	Rouen	Le Havre	Evreux	Total	
Primodélinquant	34	28	27	4	93	68%
Récidiviste	18	5	9	4	36	27%
NR	4	1	1	2	8	5%
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>10</b>	<b>137</b>	<b>100%</b>

## Parcours global

Parcours des personnes orientées en 2022						
	Dieppe	Rouen	Le Havre	Evreux	Total	
<b>Orientations 2022</b>	56	34	37	10	137	100%
<i>Entrée dans un groupe</i>	35	25	19	0	79	58%
<i>En attente d'un groupe</i>	17	6	16	5	44	32%
<i>Abandon avant le groupe</i>	4	3	2	5	14	10%
<b>Entrée dans un groupe</b>	<b>35</b>	<b>25</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>79</b>	<b>100%</b>
<i>Abandon en cours de groupe</i>	3	1	1	0	5	6%
<i>Parcours complet</i>	16	17	3	0	36	46%
<i>Fin de groupe en 2023 (sauf si abandon en 2023)</i>	16	7	15	0	38	48%

## Accompagnement individuel

Fiches de liaisons						
	Dieppe	Rouen	Le Havre	Evreux	Total	
<b>Nbre de fiches reçues</b>	54	34	31	7	<b>126</b>	
Entretiens individuels						
	Dieppe	Rouen	Le Havre	Evreux	Total	
<b>Analyse de situation</b>	73	33	32	9	<b>147</b>	<b>31%</b>
<i>Dont entrée en 2021</i>	3	1	1	0	13	
<b>Signature de charte</b>	45	28	29	4	<b>106</b>	<b>22%</b>
<i>Dont entrée en 2021</i>	5	2	5	0	12	
<b>Bilan intermédiaire</b>	43	33	18	0	<b>94</b>	<b>20%</b>
<i>Dont entrée en 2021</i>	20	15	10	0	45	
<b>Bilan final</b>	38	23	11	3	<b>75</b>	<b>16%</b>
<i>Dont entrée en 2021</i>	25	14	8	3	50	
<b>Suivi à 3 mois</b>	25	21	5	4	<b>55</b>	<b>11%</b>
<i>Dont entrée en 2021</i>	24	18	5	3	50	
<b>Total</b>	<b>224</b>	<b>138</b>	<b>95</b>	<b>20</b>	<b>477</b>	<b>100%</b>

## Accompagnement collectif

Synthèse des groupes						
	Dieppe	Rouen	Le Havre	Evreux	Total	
<b>Nbre de groupes démarrés en 2022</b>	6	4	4	0	<b>14</b>	
<i>Nbre de personnes en début de groupe</i>	47	27	25	0	<b>99</b>	
<b>Nbre de groupes terminés en 2022</b>	6	5	3	0	<b>14</b>	
<i>Dont commencés en 2021</i>	2	2	1	0	<b>5</b>	
<i>Nbre de personnes en fin de groupe</i>	40	33	14	0	<b>87</b>	
<i>Dont ayant commencées en 2021</i>	13	13	5	0	<b>31</b>	
<b>Nbre de groupes en cours (fin en 2023)</b>	2	1	2	0	<b>5</b>	
<b>Nbre de modules dispensés en 2022</b>	70	62	46	0	<b>178</b>	
Zoom sur les modules complémentaires dispensés (groupes terminés en 2022)						
	Dieppe	Rouen	Le Havre	Evreux	Total	
<b>Gestion des émotions</b>	6	5	3	0	<b>14</b>	<b>24%</b>
<b>Communication non violente</b>	6	5	3	0	<b>14</b>	<b>24%</b>
<b>Conduites addictives</b>	6	5	3	0	<b>14</b>	<b>24%</b>
<b>Parentalité</b>	0	5	0	0	<b>5</b>	<b>9%</b>
<b>Représentation de l'Autre</b>	0	0	3	0	<b>3</b>	<b>5%</b>
<b>Séance libre</b>	6	1	1	0	<b>8</b>	<b>14%</b>
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>58</b>	<b>100%</b>



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

**NORMANDIE**

**Centre de suivi et de Prise en Charge  
des Auteurs de violences conjugales**

**Coordination interdépartementale :**

Fédération des acteurs de la solidarité Normandie  
Immeuble Alpha, 9, rue Georges Braque - 76000 ROUEN  
Email : [accueil.normandie@federationsolidarite.org](mailto:accueil.normandie@federationsolidarite.org)

**Contact des antennes :**

**Rouen**

Emergence-s : 67, Place Saint Paul - 76000 Rouen  
Email : [cpc.acores.rouen@emergence-s.fr](mailto:cpc.acores.rouen@emergence-s.fr)

**Dieppe**

Ceuvre Normande des Mères : 10, avenue du Général Leclerc - 76200 DIEPPE  
Email : [cpc.acores.dieppe@onm.fr](mailto:cpc.acores.dieppe@onm.fr)

**Le Havre**

Nautilia : 06, place Jules Ferry - 76600 LE HAVRE  
Email : [cpc.acores.lehavre@oppelia.fr](mailto:cpc.acores.lehavre@oppelia.fr)

**Evreux**

L'Abri : 9, boulevard de la Buffardière - 27000 EVREUX  
Email : [cpc.acores.evreux@abriasso.org](mailto:cpc.acores.evreux@abriasso.org)

